

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 MAI

## La liberté du travail

Les syndicats professionnels ouvriers, auxquels la Chambre vient de donner bien imprudemment une satisfaction législative qui constitue un véritable privilège, se chargent en ce moment de démontrer par leurs actes combien ils sont nuisibles aux travailleurs comme aux patrons.

La grève règne à Alais et à Bessèges, dans des conditions particulièrement graves. Dans certaines mines, les syndicats exigent une augmentation de 25 0/0. Or, les sociétés minières ne peuvent accorder cette augmentation qui les mettrait en déficit, et elles préfèrent fermer leurs chantiers.

Ce n'est pas la première fois que les ouvriers manifestent des exigences qui ne sont pas proportionnées aux difficultés d'une industrie. Ils considèrent le patron comme une machine à payer, voilà tout.

A Bessèges, le chômage des tailles va amener l'extinction des feux et le renvoi de tous les ouvriers. C'est une perte irréparable.

Dans la banlieue de Paris, ce sont les verriers qui font grève. Et il ne s'agit pas de l'augmentation des salaires. C'est le syndicat des ouvriers qui a décrété la grève parce qu'un patron a renvoyé un contre-maître qui organisait le désordre dans son usine. « Depuis deux ans, a dit le patron, nous ne sommes plus les maîtres chez nous. C'est Voidier, qui, se sentant soutenu par la chambre syndicale, dirigeait tout notre personnel, refusant d'embaucher les ouvriers venus de la province qui n'étaient pas syndiqués, menaçant les chefs de place de les dénoncer au syndicat s'ils ne restreignaient pas la fabrication. »

La Chambre syndicale a déclaré que ce patron serait forcé de reprendre cet agent de désordre, ou bien que tous les ouvriers verriers de son usine et des autres se mettraient en grève.

Le patron pouvait-il se soumettre à une pareille tyrannie ? Non. En conséquence, la grève a été déclarée dans toutes les usines de la banlieue.

Voilà des centaines de familles sans pain, grâce à la chambre syndicale qui prétend dicter des ordres aux patrons.

Que dites-vous de ces actes de pression ? Ni M. Bovier-Lapierre, ni la commission chargée d'examiner sa proposition, ni la majorité de la Chambre qui l'a adoptée n'ont songé à les prévoir et à les réprimer. Ils ont réservé toutes les rigneurs contre les patrons qui se permettent de congédier les meneurs des chambres syndicales qui portent le désordre dans leurs ateliers.

Et les fours sont éteints, et l'accord se ferait que le travail ne pourrait pas reprendre, de sorte que toute une population, à l'aise jusqu'à présent, va se trouver dans le plus complet dénûment.

Mais ce n'est pas tout. Il se trouve que le maire de Meudon fait cause commune avec les ouvriers et qu'il émet la prétention de faire cé-

der les patrons, c'est-à-dire de les obliger à reprendre les ouvriers congédiés. Comme un des patrons refusait d'entendre ses propositions, le maire a requis le commissaire de police de Sèvres, qui était témoin de la scène, de dresser un procès-verbal constatant le refus du patron. Puis il se retira en disant qu'il en référerait au ministre de l'intérieur.

Il y a lieu de croire, d'après certains incidents dans le détail desquels il serait trop long d'entrer, que le ministre n'appuiera pas les prétentions du maire de Meudon, mais les faits que nous venons de résumer suffisent à montrer dans quelle voie s'engagent aujourd'hui les gens qui prétendent protéger et défendre les intérêts des ouvriers. On ne veut plus reconnaître aux patrons le droit d'employer qui leur convient. Bientôt sans doute on voudra que les ouvriers aient le droit de renvoyer leurs patrons. Dès qu'on a franchi les bornes de la logique et du bon sens, il n'y a plus de raison pour qu'on s'arrête.

## LE DRAPEAU

Le préfet de l'Allier procédait ces jours derniers aux opérations du conseil de révision dans le canton de Montmarault. Ce canton fait partie du fief électoral du député Thivrier, l'homme à la blouse. Les idées révolutionnaires y sont très avancées ; aussi un certain nombre de conscrits des communes de Doyet, Montvie et Bénézet se présentèrent-ils portant un drapeau rouge. Leur chef était un certain Méténier, de Doyet.

M. Vacher, maire de Montmarault, se trouvant à la gare au moment de l'arrivée des manifestants, leur déclara qu'il ne permettrait pas que le drapeau rouge fût déployé dans les rues de sa commune. Une explication eut lieu, au cours de laquelle Méténier déclara que, pour lui et ses camarades, le drapeau tricolore est un drapeau souillé.

M. Vacher rapporta ces paroles au capitaine de gendarmerie, qui, à son tour, en fit part au préfet. Lorsque vint le tour de Méténier de passer devant le conseil de révision comme ajourné de la classe de 1888, le préfet l'interpella sur sa conduite et le langage qu'il venait de tenir. Le jeune anarchiste déclara insolemment devant le conseil, les maires, les conscrits et le public remplissant la salle, qu'il maintenait son dire, que d'honnêtes gens ne pouvaient reconnaître que le drapeau rouge, le drapeau tricolore étant souillé. Vous jugez du scandale. Par égard sans doute pour le général assis à ses côtés, le préfet ordonna l'arrestation immédiate de Méténier. Mais le procureur de la République de Montluçon, devant lequel ce conscrit révolutionnaire fut conduit, pensa que l'acte dont il s'agit ne constitue pas un délit. Il ordonna la mise en liberté immédiate de Méténier.

Ainsi, pour avoir une première fois excité les soldats à la trahison, Méténier n'avait eu qu'un mois de prison ; il n'aura même pas 16 fr. d'amende pour avoir déclaré en plein conseil de révision, devant le préfet et le général, que le drapeau tricolore est méprisable.

Pour avoir simplement demandé à servir

sous ce même drapeau tricolore, comme tous les jeunes gens de son âge, le duc d'Orléans est condamné à passer deux années entières dans une maison centrale de force et correctionnelle.

## INFORMATIONS

### SOMMATION A M. CHRISTOPHLE

Dans un long article, *Le Matin* somme M. Christophle de donner, avant dimanche soir, minuit, sa démission de gouverneur du *Crédit Foncier*. Il le menace, en cas de résistance, de faire des révélations accablantes qui montreraient que M. Christophle a, sinon compromis, du moins ébranlé le colossal établissement dont il avait la garde.

Si M. Christophle laisse passer cette sommation sans tenter un procès à son accusateur, ce n'est pas sa démission qu'il faut réclamer, mais une demande en autorisation de poursuites.

Qu'est-ce que cela signifie ?

De son côté, le *Petit National* dit : « Nous avons affirmé que M. Christophle a distribué des dividendes fictifs. Nous défions qu'on nous poursuive. »

On peut donc s'attendre à de nouveaux et graves incidents au sujet du *Crédit Foncier*.

La *Cocarde* dit que « le gouvernement, affolé, vient de décider le renvoi de M. Christophle et son remplacement par M. Tirman, gouverneur de l'Algérie ».

M. Christophle fait dire qu'il n'a pas la moindre intention de donner sa démission.

La commission du budget a repoussé les dernières propositions qui lui étaient faites pour la reconstruction de l'Opéra-Comique.

On cherchera autre chose.

M. Jules Roche, ministre du commerce, vient d'adresser une circulaire aux inspecteurs du travail pour les inviter à veiller strictement à l'exécution de la loi du 9 septembre 1848 qui limite à douze heures la durée du travail journalier des ouvriers et qui était tombé en désuétude dans un grand nombre de centres ouvriers.

### PAROLES ALARMANTES

Nouveau discours de Guillaume II ; nouvelles allusions belliqueuses.

On télégraphie de Königsberg :

Au dîner que la province a donné samedi soir, l'Empereur a prononcé un discours.

Il a dit qu'il se rappelait que c'était dans cette ville que son grand-père avait proclamé que les rois de Prusse ont leur couronne par la grâce de Dieu. Il répète cette déclaration :

« Si on se demande où l'on va, tranquillisez-vous. Le roi de Prusse est si haut au-dessus de tous les partis, de toutes les discussions, qu'il peut regarder tous ses sujets du même oeil et faire tout ce qu'il peut pour chacun d'eux. »

Le devoir d'un Empereur est de maintenir la paix. Mais si je suis obligé de tirer mon épée, j'espère que ceux qui troubleront la paix

goûteront les coups allemands comme on ne l'a pas encore vu depuis cent ans. Je ne laisserai pas toucher à mes provinces de l'Est et celui qui essaiera de le faire verra que ma force et ma puissance sont des rochers de bronze. » (Ces derniers mots sont en français.)

M. de Cassagnac, dans l'*Autorité*, s'écrie :

« A qui devons-nous cette défiance mortelle qui excite les peuples les uns contre les autres ? »

» Nous la devons à l'Allemagne, à l'Allemagne seule.

» C'est elle qui, par son attitude agressive, par la glorification de la force brutale en lieu et place du droit, par des conquêtes inutiles et contre nature, c'est elle qui a entretenu les haines, perpétué les regrets et avivé les revendications. . . . »

» Elle augmente ses forces de quarante batteries et de quatre bataillons d'infanterie.

» Faisons-en autant, coûte que coûte !

» Nous ne devons pas rester en retard et au-dessous.

» Ou bien il nous faut désarmer et nous rendre, ce que personne ne propose, ou bien il faut être à niveau.

» C'est dur, c'est pénible, c'est cher.

» Mais il le faut !

» Le salut de la patrie en dépend. »

### SYNDICAT ITALIEN

Sous ce titre, la *Liberté*, dirigée par M. Pereire, publie une information d'où il résulte que « la participation de plusieurs des premières banques et maisons de banque parisiennes aux grandes affaires financières italiennes serait acquise ».

Ce syndicat est celui qu'a constitué M. Bleichröder, banquier allemand.

Nous savons bien que l'argent n'a pas d'odeur et ne connaît pas de frontières, mais nous voulons croire qu'aucune maison française n'a commis la mauvaise action dont parle la *Liberté*.

Fournir de l'argent aux Italiens, à l'heure actuelle, c'est plus qu'une faute.

La *Liberté* veut sans doute parler de quelque banque internationale on interlope. Il ne peut pas être question d'une banque vraiment « française ».

La *Cocarde* publie de très graves accusations d'incurie et d'improbité contre les directeurs et employés du service pénitentiaire.

Il paraît impossible qu'elles ne soient pas démenties. S'il en était autrement, des explications devant le Parlement devraient être provoquées.

Un étranger, M. Pierre Levezan, fils du député de Basan (Roumanie) et élève de l'école normale supérieure, a été arrêté samedi, à son domicile, par l'agent Clément. M. Pierre Levezan comptait dans les rangs du socialisme international.

### AVEUX

Le Lycée de Reims comptait en 1888 plus de 600 élèves ; il en compte actuellement 500

environ : il a donc perdu 100 élèves en moins de deux années.

« La classe de mathématiques spéciales et le cours préparatoire à l'École de Saint-Cyr ne sont plus guère fréquentés que par les boursiers de l'Etat. Les classes supérieures en général baissent sensiblement, et, à coup sûr, il n'est pas téméraire d'affirmer que la dégringolade s'accroîtra de plus en plus, dit un journal radical du pays, l'*Eclair* de l'Est ; nous avons, pour porter cette affirmation en termes aussi précis, d'excellentes raisons sur lesquelles nous reviendrons prochainement s'il le faut.

« On dit que les lycées de Laon, de Charleville et de Saint-Quentin sont la cause principale de la décadence de notre lycée. Or, le lycée de Charleville va clopin-clopant ; celui de Laon ne marche guère, et celui de Saint-Quentin ne va pas du tout. »

L'*Indépendant*, autre journal républicain, après avoir fait les mêmes constatations, ajoute :

« Depuis 1876, dit M. Compayré, 40 collèges ecclésiastiques nouveaux ont été fondés, ce qui donne un chiffre total de 342 établissements, avec une population de 50,000 élèves... N'oublions pas surtout ce chiffre significatif ; tandis que les sommes payées par les familles pour les élèves internes des maisons de l'Etat ne s'élèvent qu'à 24 millions environ, le produit des contributions familiales dans les maisons religieuses est de 23 millions et plus... »

De ces citations on tire cette conclusion que « les parents éclairés ne veulent plus de l'enseignement laïque, même gratuit, et préfèrent donner à leurs enfants, au prix de grands sacrifices, une éducation chrétienne. »

Voilà des aveux qui valent la peine d'être enregistrés.

## L'AMIRAL DUPETIT-THOUARS

Le grand-duc Nicolas, oncle de l'Empereur de Russie, a adressé le télégramme suivant à l'amiral Alquier, commandant de l'escadre de la Méditerranée, à l'occasion de la mort du vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars :

« Je suis profondément ému en apprenant la mort subite de l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars. Je me joins à la douleur unanime de la marine française qui perd en lui un de ses marins les plus distingués et un homme des plus sympathiques, dont j'ai été à même d'apprécier les hautes qualités et les rares mérites. »

L'amiral Alquier a immédiatement répondu par le télégramme suivant :

« A Son Altesse Impériale le grand-duc Nicolas de Russie. »

« Je suis profondément reconnaissant à V.

» A. I. des sentiments de si haute et si touchante sympathie qu'elle a bien voulu m'aider à dresser à l'occasion de la mort de l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars.

« Je prie V. A. I. de vouloir bien agréer les remerciements des amiraux et des officiers de l'escadre française, en même temps que l'expression de leur profond respect. »

On n'a pas oublié que, lors de son dernier séjour à Nice, le grand-duc Nicolas avait été l'hôte de l'amiral Dupetit-Thouars, à bord du *Formidable*, et qu'il avait, à cette occasion, prononcé un toast très sympathique à la France.

Un détail peu connu sur l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars :

Il avait élaboré contre l'Italie un plan de campagne offensive et défensive.

Nos voisins ne l'ignoraient pas, et cela n'avait fait qu'augmenter le respect, mêlé d'admiration, dont l'illustre marin jouissait à l'étranger.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 18 mai 1890.

La Bourse, depuis huit jours, s'est appliquée à réparer les brèches faites aux cours par les incidents de la semaine dernière et elle y a pleinement réussi. Voici le 3 0/0 à 89.60. Le 4 1/2 0/0 est resté stationnaire à 105.95.

Le Crédit Foncier se négocie à 4,255. La spéculation à la baisse espère de ce côté obtenir quelque bénéfice ; elle se prépare de graves mécomptes. Les porteurs de titres doivent avoir la sagesse d'apprécier à leur juste mérite les insanités qui se débitent sur cette institution dont la situation reste inébranlable.

Dans le groupe des autres Sociétés, les progrès ont porté surtout sur la Banque de Paris qui s'est élevée de 800 à 806.25. Cette institution vient de remporter un succès avec l'émission des obligations du Crédit Foncier Franco-Canadien dont elle s'était chargée. Elle offrait 30,000 titres ; il en a été demandé 39,000.

Les actions de la Banque Nationale du Brésil, admises depuis le 16 mai aux négociations du marché officiel, y ont donné lieu à quelques opérations de 582.50 à 585.

La Société Générale se retrouve à 475 au comptant, sans changement. La Banque d'Escompte est en fermeté à 522.50. La Société de Dépôts et Comptes courants est solidement tenue à 600.

Le public capitaliste fait un accueil très favorable à l'emprunt de conversion 4 0/0 que vont ouvrir le 22 mai la Banque Ottomane et la plupart de nos grands établissements de crédit. Cette opération offre des avantages indiscutables aux porteurs des obligations de priorité 1884 appelées à la conversion. En effet, leurs titres sont reçus en paiement au prix de 508.40. Quatre titres anciens représentent donc un capital de 2,033 fr. 60 remboursable à 2,000 fr. dans seize ans et rapportant, à raison de 25 fr. par obligation, une somme de 100 fr. Avec ce capital augmenté de 46 fr., soit 2,080 fr., le porteur qui convertit obtient cinq titres nouveaux de 410 fr. l'un, un intérêt de 100 fr. et remboursables en 44 ans à 500 fr., soit ensemble 2,500 fr. Ainsi l'opération n'impose au porteur aucune diminution d'intérêt et lui offre l'avantage d'un bénéfice de remboursement qui manque dé-

sormais aux anciens titres. Ce bénéfice apparaîtra matériellement dès le début par la hausse du titre nouveau au-dessus du prix d'émission.

Les actions des Etablissements Eiffel sont à 580, soit 80 fr. au-dessus du pair. Cette prime est parfaitement justifiée, car si la Société anonyme est de création récente, les établissements et leur chef jouissent d'une réputation universelle et les travaux en cours d'exécution assurent dès à présent des bénéfices sérieux.

A tous ceux qui veulent s'intéresser à une entreprise minière présentant toutes les chances d'un développement considérable, il convient de signaler la Compagnie des Pierrières de Ceylan dont les titres s'obtiennent encore à 65.

L'action de l'Aurifère Argentine est activement traitée à 30 fr. On calcule que la mine peut donner un bénéfice net minimum de 800,000 fr., soit pour chacune des 144,000 actions, un revenu de 5.55 ou 22 0/0.

Les obligations de Porto-Rico ont monté vivement cette semaine, les libérées ont passé à 290, les non libérées à 286.25.

L'obligation des Chemins Economiques reste demandée à 401.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le marché reprend sa marche en avant. Malgré l'inquiétude produite par les grèves, les Bourses de Berlin et de Vienne montrent une grande fermeté sauf sur les Chemins Autrichiens. La hausse semble dominer sur toute la ligne.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Ce matin, par un train spécial arrivé en gare à 7 heures 35, les élèves des Jésuites de Tours sont venus en pèlerinage à Saumur, à Notre-Dame des Ardilliers. Ils ont traversé la ville précédés de leur musique qui se faisait entendre.

Le public, plein d'admiration pour ces jeunes gens, suivait d'un œil moqueur les allées et venues d'agents de police qui surveillaient le défilé. Notre administration avait la tête hantée par l'idée des processions. Comme pour les Becc-Salés, venus également du beau pays de Touraine, il n'y a pas eu matière à procès-verbal.

Après la messe, célébrée solennellement à la chapelle, un lunch a été servi aux jeunes gens dans l'intérieur de l'ancienne maison des Oratoriens. Puis les élèves ont parcouru l'enclos, et admiré le site du Bois-Doré. Après cette ascension, ils se sont rendus en ville, ont visité Saint-Pierre, Saint-Nicolas, et l'École de cavalerie. Ils ont vu les quelques exercices équestres que cette heure tardive permettait de suivre, ont parcouru les écuries, le Haras, les levées de Saumur, l'Institution Saint-Louis.

Enfin, ils ont gagné Notre-Dame de Nantilly où ils ont donné un salut solennel, et ont terminé la journée à Saumur par une collation au patronage Saint-Joseph.

Tous ces jeunes gens ont quitté Saumur par

le même train qui les avait amené, beaucoup espérant revenir parmi nous.

Ils seront toujours les bien reçus.

## LE COMTE DE MONTIGNY

On nous annonce la mort, à Paris, du comte de Montigny, ancien écuyer à l'École de Saumur, ancien écuyer de l'empereur Napoléon III.

## PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-Ernest Provost, coiffeur, de Saumur, et Victorine-Pauline Gaudin, sans profession, de Tours.

Alphonse Roquet (veuf), plâtrier, de Montreuil-Bellay, et Louise-Désirée Doceul, couturière, de Saumur.

Félix-Isidore Gromaire, épicière, de Saumur, et Marie Plantin, couturière, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

## VILLEBERNIER. — Tentative de suicide.

Hier, un sieur Cressant, cultivateur à Russé, s'était rendu à Villebernier. Vers midi, après avoir pris une consommation dans un café, il a annoncé l'intention d'en finir avec la vie. Il se dirigea en effet vers la Loire et se précipita dans le courant.

MM. Constant et Tortu, témoins de l'événement, se portèrent à son secours et furent assez heureux pour le retirer encore vivant.

Cressant, vivement réprimandé par M. le Maire de Villebernier, a déclaré qu'il avait pris cette résolution par suite d'une contestation de ménage. Mais il a promis de ne plus recommencer.

Ses amis l'ont reconduit à son domicile.

ANGERS. — Les Employés de la métallurgie angevine se sont réunis, mercredi soir, pour fêter la fermeture des magasins le dimanche, en un banquet parfaitement servi, dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel.

Pendant toute la soirée, dit le *Ralliement*, la gaieté n'a cessé de présider à cette réunion. Un toast a été porté en l'honneur des promoteurs de la fermeture des magasins le dimanche.

Cette petite fête a été terminée par une quête au profit des pauvres de la ville ; elle a produit la somme de 23 fr. 50 qui a été versée au bureau de bienfaisance.

## L'ATTENTAT DE SAINT-BARTHELEMY PRÈS ANGERS

Depuis longtemps déjà on se plaint que les gardes-champêtres ne font pas de tournées suffisantes dans la banlieue d'Angers et sur le territoire de la commune de Saint-Barthélemy.

Toute cette partie du canton Nord-Est se trouve, pour ainsi dire, livrée depuis le com-

## La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

— Pourquoi Nonchancier ?

— Pour ennuyer M. Mauvrain, son fils, qui habite cette ville.

Paul Delcroix sourit, mais en même temps il pensa à compléter le détail qui s'offrait :

— Mais puisqu'il tenait à éblouir son fils par sa générosité, pourquoi ne s'est-il point rendu à Nonchancier comme à Chabrinant pour vexer de plus en plus M. Mauvrain ? Est-ce que Nonchancier est au bout du monde ?

— C'est à quelques heures d'ici... on y va en poste très facilement... Il savait bien que le bruit de ses générosités y arriverait vite et naturellement ; et de plus il se donnait le plaisir de ne pas mettre les pieds dans la ville habitée par son fils. C'est bien plus significatif.

— Ce vieillard est plein de malice, dit Paul en souriant. Mais il déteste donc bien M. Henri Mauvrain son fils ? sais-tu pourquoi ?

— Oui, il me l'a confié. Il paraît que M. Martial Mauvrain, ayant éprouvé sur le tard des pertes, demanda à son fils de lui confier l'argent qu'il tenait de sa mère, pour remonter sa fortune. M. Henri Mauvrain refusa... Je te l'avoue : j'en aurais fait autant si j'avais eu les mêmes charges de famille que le père d'Hélène. Il offrait d'ailleurs à M. Martial une pension très suffisante. Fureur de M. Martial ; tu vois d'ici sa colère. Quoi ! on me traite en vieillard prodigue, incapable désormais de gérer le moindre capital ! Je me vengerai. Il se vengea en allant faire fortune en Australie ; il jura que jamais plus il ne reverrait son fils ingrat ; et jusqu'ici il a tenu parole. On ne peut pourtant, comme je te le disais tout-à-l'heure, blâmer M. Henri Mauvrain, qui a cru devoir agir avec prudence.

Delcroix ne répondit point, mais au fond le vieillard ne lui déplaisait pas, malgré ses travers ; et surtout, sans doute, parce qu'il avait montré beaucoup d'intérêt à Hélène. Ce qu'il retint avant tout de la conversation, ce fut le nom de la ville où demeurait la famille Mauvrain.

Paul, le lendemain, se rendit à Nonchancier, discrètement, et, là-bas, il sut où la famille

Mauvrain était allée aux eaux, — à Baulac, dans une coquette petite station balnéaire, non loin de Saint-Nazaire et tout près du Croisic.

Il hâta son départ de Chabrinant en prétextant un camarade à voir à Nantes avant de reprendre la mer, et sa sœur ne se douta de rien...

Il arriva à Baulac le cœur tout battant ; il comptait qu'il avait devant lui douze bons jours, ce serait sans doute les plus charmants de son congé.

Il ne tarda pas à rencontrer sur la plage la famille Mauvrain.

En reconnaissant Hélène il fut repris de ces timidités de jeunesse qu'il croyait bien depuis longtemps avoir vaincu à jamais. Cependant il profita des facilités qu'offre la vie des bains de mer pour rendre quelques bons offices à la famille Mauvrain, et ébaucher une de ces connaissances qui le plus souvent ne vont pas plus loin que les préliminaires et meurent avec la saison.

Quand on sut qu'il était le frère de Mlle Eugénie Delcroix, la confiance ne tarda point à naître. On se félicita du bon hasard de cette rencontre. La directrice du *Pensionnat bleu* était très estimée ; on en parlait souvent.

Jamais la famille Mauvrain n'avait rencontré quelqu'un plus empressé et plus discret à la fois que Paul Delcroix, et Hélène n'aurait pas été femme si elle n'avait point remarqué cet empressément. Elle avait bien senti qu'elle en était l'objet. Elle était loin de le repousser ou de le trouver importun ; au contraire, Paul Delcroix lui plaisait beaucoup ; il ne semblait point non plus déplaire à Mme Mauvrain, la mère.

Quant au père, tout amoureux que fut Paul Delcroix, il comprit pourquoi M. Martial Mauvrain avait conçu pour lui un éloignement, devenu, comme on le sait, systématique.

M. Henri Mauvrain, le père d'Hélène, était en tout le contraire du grand-père.

C'était la prudence même quand il parlait, la prudence même quand il se promenait et quand il se baignait... Il n'allait jamais qu'à vingt mètres en deçà des cordes tutélaires lorsqu'il prenait son bain. Il était également prudent en ses dépenses. Toutes ses vues semblaient modérées et pondérées.

Il était naturel qu'il n'eût point voulu engager sa fortune dans les entreprises de casse-cou du père Martial.

Cependant il était loin de déplaire à Del-

mencement de l'année jusqu'à la fin à des bandes de maraudeurs qui escaladent les murs des propriétés particulières, parcourent les bois, pillant et brisant ce qui leur tombe sous la main. Quand on les expulse, comme ils opèrent ordinairement sept ou huit ensemble, ils répondent par des moqueries, des injures et même des menaces. Les propriétaires n'osent user de rigueur et les gardes encore moins. Il serait grand temps que la gendarmerie organisât des battues sérieuses, elle ferait de bonnes raffles dans les bois qui entourent le parc de Pignerolles. Le bois de la Marmitière est notamment mis au pillage.

L'attentat commis mardi matin devra sans doute attirer sérieusement de ce côté les patrouilles de la force publique.

C'était entre sept et huit heures du matin. Une fillette de la campagne, enfant de onze ans, suivait la route du Plessis-Granmoire à Saint-Barthélemy pour se rendre à l'école dans cette dernière commune. Comme elle longeait à gauche le bois, situé entre la propriété de M<sup>me</sup> Rigaud et le parc de M. Charil, à 400 mètres environ du bourg de Saint-Barthélemy, la petite aperçut un homme, passablement vêtu et coiffé d'une casquette qui semblait attendre. Lorsqu'elle passa près de lui, cet individu l'appela en disant : Ma mignonne, viens donc voir un joli nid rempli d'œufs. Au lieu de s'arrêter, l'enfant pressa le pas. Alors l'inconnu s'élança sur elle, l'enleva et la transporta dans le bois.

La fillette se mit à crier avec force ; le misérable menaça de la tuer si elle continuait, puis il lui mit successivement son mouchoir et sa veste sur la bouche.

Quand il eut relâché sa victime, l'inconnu s'enfonça dans le bois et disparut. L'enfant, toute bouleversée et transie d'effroi, se rendit chez les Sœurs et leur raconta ce qui venait d'arriver. Les religieuses firent aussitôt prévenir le garde-champêtre et la gendarmerie. Les agents de l'autorité firent des fouilles dans les bois et interrogèrent les habitants des maisons isolées. On leur répondit invariablement : « Ce n'est pas un seul vagabond, ce sont des dix, vingt et trente étrangers que l'on voit passer chaque jour, tantôt un à un, tantôt par bandes ».

Jusqu'à ce jour, l'individu recherché par la gendarmerie n'a pas été pris.

Mais, de grâce, si l'on manque ce coupable, que l'on fasse du moins d'autres exemples et que l'on purge le pays de ces mauvais sujets qui épouvantent les honnêtes gens. C'est le vœu le plus ardent de toute la population. Il est temps que la brigade de gendarmerie des Justices rassure le public en effrayant les malfaiteurs. (Journal de Maine-et-Loire.)

**PILULES GI CQUEL, purgatives. 1f50**

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS

UN HOMME TROP CRÉDULE

Au mois de décembre 1887, le nommé C..., marinier à Varennes, vint à Angers consulter une dame Marcel, rue du Mail. Cette dame était chiromancienne, et après lui avoir dit le but de sa visite, c'était, paraît-il, pour une maladie honteuse, celle-ci lui promit de le guérir.

Il a d'abord donné 10 francs, puis 300 francs, puis il a retiré de la caisse d'épargne son livret de 2,000 francs et le lui a remis, sous la condition que cette dame le lui rendrait.

Pour donner une idée de la simplicité d'esprit de C..., il faut dire que la chiromancienne lui avait dit qu'elle allait à Paris consulter une société dont elle faisait partie, qu'il n'avait qu'à s'en retourner et qu'il serait guéri en arrivant chez lui ou quelques jours après.

Naturellement la dame est partie d'Angers, et C..., qui ne l'a plus revue, n'a eu d'autre consolation que de déposer une plainte, la guérison n'étant pas venue non plus.

Malgré l'habile plaidoirie de M<sup>e</sup> de Villiers, la prévenue n'en a pas moins été condamnée à quatre mois de prison et 50 fr. d'amende.

(Ralliement.)

**TOURS.** — Les condamnés Peltier et Chabyland. — Le bruit court toujours en ville que l'exécution de Peltier est imminente. Les avis sont partagés sur l'emplacement qui sera choisi par le maire de Tours ; vendredi on parlait du ruau Sainte-Anne ; nous croyons savoir que cette idée serait abandonnée. Il est plus que jamais question de la place du Palais-de-Justice.

Il est très probable que Chabyland ne sera pas exécuté. (Journal d'Indre-et-Loire.)

## LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

M. Delloye, rédacteur en chef de l'*Emancipateur* de Cambrai, ayant assisté aux dernières fêtes de Jeanne d'Arc, à Orléans, écrit à son journal :

« Ce qu'il y a de plus particulièrement saisissant et de beau dans cette fête, c'est ce mélange des éléments que le gouvernement de la République prétend opposer l'un à l'autre, le religieux d'une part ; le civil et le militaire de l'autre.

» Orléans est là tout entier, aucun ordre ne fait défaut, depuis les représentant les plus élevés du gouvernement, de l'armée, de la magistrature, jusqu'au plus humble desservant. Artillerie, infanterie, cavalerie, musique, fanfares, unions orphéoniques diverses, lyres diverses, musique municipale, société de gymnastique, drapeaux, bannières, tous font escorte à cette blanche oriflamme de Jeanne, derrière laquelle immédiatement marchent le clergé, les évêques.

bien à son gré ; la mère aussi ; quant à Hélène, elle ne pouvait rien témoigner, mais il était fort probable qu'elle n'oublierait jamais la quinzaine qui venait de s'écouler ; elle avait le cœur gros et regrettait, bien malgré elle, le départ de Delcroix.

C'était le soir, à l'entrée du chalet occupé par la famille Mauvrain ; Hélène était appuyée à la balustrade découpée du petit balcon au-dessus duquel flottait un *velarium*... On se promettait de se revoir, mais sans y croire beaucoup. Le capitaine devait partir le lendemain par le premier train.

Quand Paul Delcroix s'éloigna du chalet et qu'à l'angle du petit bois de pins qui l'entourait il se fut retourné, il vit encore Hélène, debout, près du balcon ; et il se fit l'illusion de croire qu'elle le suivait des yeux.

Il se leva le lendemain de si mauvaise humeur et mit si peu de hâte à ses légers préparatifs qu'il manqua le train de quelques minutes.

Cela le fâcha ; il se trouvait à l'extrême limite de son congé ; un autre train parlait vers onze heures. L'ennui de reparaitre devant la famille Mauvrain après les adieux bien formulés, l'empêcha de revenir sur la plage ; il se

» Spectacle inouï, plein de fortes et douces émotions...

» J'avais lié conversation avec un Orléanais.

» — Il y a longtemps que cette procession a lieu, et de la sorte ?

» — Mais depuis Jeanne d'Arc, me répondit-il. C'est-elle qui l'inventa.

» En effet, c'est Jeanne qui, le soir même de son triomphe, exigea que la ville entière, ayant à la tête ses bannières et ses croix, précédée de ses échevins, allât remercier Dieu, dans la basilique, de la victoire remportée.

» Depuis lors, la tradition s'est perpétuée, avec un seul arrêt pendant la Révolution.

» Les « glorieux ancêtres » renièrent Jeanne, comme ils renièrent toutes les grandeurs de la France.

» Avec sa statue, jetée bas, on fit des canons !

» Ah ! la belle époque ! »

Voilà qui répond une fois de plus à ceux qui prétendent que l'Eglise ne s'est avisée qu'en ces dernières années de rendre hommage à la mémoire de Jeanne d'Arc.

## L'ASSASSIN BOUSQUET

L'instruction des crimes commis par l'huissier Bousquet sur sa belle-sœur, Juliette Derouard, et M. Paquy, est presque terminée. L'enquête a révélé le fait suivant :

Quand Juliette Derouard manifesta l'intention de quitter Noisy-le-Sec et de ne plus vivre avec sa sœur et son beau-frère, Bousquet avait eu l'intention de la faire admettre au couvent des Dames Saint-Michel, rue Saint-Jacques.

Il voulait que Juliette Derouard devint une religieuse cloîtrée.

Les religieuses refusèrent d'admettre la jeune fille dans le couvent ; elle était majeure, son consentement était indispensable.

M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé de vérifier ce fait. Bousquet a été extrait de Mazas et conduit au couvent de la rue Saint-Jacques.

La confrontation entre Bousquet et la religieuse chargée de recevoir les visiteurs a eu lieu entre deux grilles largement espacées. La sœur, une femme déjà âgée, d'origine irlandaise, a parfaitement reconnu Bousquet. Celui-ci n'a pas nié sa visite au couvent, et il s'est écrié en pleurant :

— Moi qui l'aimais tant, dire que je l'ai tuée !

## Huit jours après !

Ruillé-sur-Loir (Sarthe), le 12 décembre 1889. — Je souffrais d'un refroidissement qui me donnait tous les soirs un mal de tête et une migraine insupportables, avec nausées, etc. Après avoir employé vos Pilules Suisses pen-

repose un peu, déjeuna, et traina le temps ; à onze heures il était installé dans son wagon.

Le train qu'il prenait desservait plusieurs petits endroits de cette côte découpée et faisait mainte courbe ; notamment après un léger circuit, il passait en vue de la plage et il était facile d'apercevoir de la portière des wagons les personnes qui s'y promenaient.

Quand le train atteignit cet endroit, Paul Delcroix qui avait baissé la vitre pour jeter un dernier coup d'œil sur cette grève où il avait parlé pour la première fois à Hélène, ne put contenir un violent mouvement de surprise.

Est-ce qu'il se trompait ? Il voyait un jeune homme s'approchant d'une des cabines construites au pied des dunes, et il trouvait à ce baigneur une ressemblance avec Judé Brizardier.

Il crut avoir mal vu. Il se pencha à la portière et précisément en ce moment le baigneur tournait la tête de l'autre côté... Paul conserva donc son doute.

— En tout cas il ne serait ici que depuis hier soir, je l'aurais rencontré déjà, se dit Delcroix.

Puis, qu'est-ce que Brizardier serait bien venu faire à Baulac ?

dant huit jours, j'ai été complètement débarrassé de tous ces maux. Je vous autorise à le publier. (Sig. lég.) ALEXANDRE BESNARD.

## THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi 19 mai 1890

## La Surprise de l'Amour

Opéra-Comique en 2 actes.

(Pour le détail de la Représentation, voir les Affiches.)

## CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 18 Mai 1890.

Versements de 83 déposants (18 nouveaux), 39,707 fr. 25.

Remboursements, 22,843 fr. 62.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

## EMPRUNT DE CONVERSION 4 0/0 PRIVILÉGIÉ OTTOMAN

Souscription publique à 391,363 obligations DE 500 FRANCS, AU PORTEUR Rapportant 20 fr. d'intérêt annuel et remboursable au pair en 44 ans

Avec privilège spécial en premier rang sur le produit de la redevance de la Régie Ottomane des Tabacs

et des autres revenus affectés au service de la Dette publique ottomane.

Cet emprunt est destiné au remboursement des obligations 5 0/0 ottomanes de priorité 1881 et ne constitue aucune charge nouvelle pour les finances turques.

PRIX D'ÉMISSION : FR. 411 50

Jouissance du 13 mars 1890

En souscrivant 50 »  
A la Répartition 61 50 »  
Du 20 au 25 juin 1890 150 »  
Du 20 au 25 juillet 1890 150 »

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de priorité ont droit de souscrire aux obligations nouvelles du présent emprunt (titres libérés) au prix net de fr. 410 par privilège et sans réduction. — Les titres anciens non convertis d'ici au 22 mai seront remboursés à une date ultérieure.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

Le Jeudi 22 Mai 1890

A la Banque Impériale Ottomane, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — au Comptoir national d'Escompte de Paris, — au Crédit Lyonnais, — au Crédit Mobilier, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Industriel et Commercial, — à la Société Générale et dans les Agences et Succursales de ces Etablissements dans les départements.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la cote officielle.

## Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

## JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

croix ; il lui suffisait que M. Henri Mauvrain fut le père d'Hélène. Trop de prudence nuit toutefois, — aux gens épris surtout.

Au grand regret de Delcroix, M. Mauvrain fit échouer le projet d'une promenade en mer dont Hélène et sa mère se promettaient un vif plaisir ; inutile de dire que dans cette petite tournée d'un village à l'autre en suivant les côtes, le capitaine fut devenu pilote. Oh ! ce n'est pas M. Henri Mauvrain qui s'embarquerait jamais comme son père pour aller vivre à Melbourne.

Malgré ce petit désappointement, les journées se passaient charmantes pour Delcroix. Il affectait pour le père une grande considération, bien qu'il se dit intérieurement que jamais celui-ci ne donnerait sa fille à un marin, et surtout à un marin sans fortune ; mais il ne voyait aucun but précis à ce flirt passager ; il se laissait conduire doucement par ses impressions vers ce que la vie avait de délicieux pour lui en ce moment. Malheureusement le congé touchait à sa fin.

Quand il fit ses adieux, il remarqua combien il avait plu à toute cette famille.

M. Mauvrain, le père d'Hélène, était bon au fond, et il trouvait Delcroix fort prudent et

Qu'il allât à Vichy ou à Trouville, soit ! car là-bas certains chevaliers y vont pour exercer leur industrie. On joue gros jeu et peut-être Jude n'était-il point encore brûlé par là... Mais dans ce joli coin, sous ce pan de ciel qui ne recouvrait que de coquettes villas, espacées dans les pins... C'était bon pour des rêveurs ou des amoureux.

On avait perdu de vue les derniers chalets du village ; et Paul Delcroix ne pensait plus à cette prétendue rencontre. Les sentiments obéissent en nous à un va et vient d'action et de réaction à mesure que les objets ou les événements se présentent sous leurs différentes faces ; et toute la pensée de Delcroix fut bientôt de nouveau occupée par Hélène.

Il était heureux de l'avoir vue d'aussi près, d'emporter son souvenir et il était malheureux de l'avoir quittée peut-être pour toujours.

Car maintenant le charmant jeu du sentiment aux bords des flots était fini... Et par sa profession, le capitaine était destiné aux drames de l'océan ; les amourettes de bains de mer ne lui appartenaient pas.

(A suivre.)

Etudes de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, Et de M<sup>e</sup> BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire).

## VENTE

Sur licitation  
Aux enchères publiques  
Le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1890, à midi et demi, en l'étude de M<sup>e</sup> BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire):

### 1<sup>o</sup> UNE MAISON

Sise ville de Baugé, allée Parage, Louée 720 francs

Mise à prix : 7,000 francs.

### 2<sup>o</sup> La Closerie de la Planche-Bariller

Sise commune de Mazé et par extension commune de Gée,

Divisée en six lots pouvant être réunis.

Mises à prix: 12.000 fr., 300 fr., 550 fr., 150 fr., 150 et 300 fr.

### 3<sup>o</sup> La Closerie du Petit-Foucault

Sise commune de Mazé,

Divisée en quatre lots pouvant être réunis

Mises à prix : 7.500 fr., 80 fr., 400 et 700 fr.

### 4<sup>o</sup> La Pâturage du Plessis

Sise commune de Mazé,

Divisée en cinq lots pouvant être réunis.

Mises à prix : 2.400 fr., 2.500 fr., 2.100 fr., 1.800 et 1.700 fr.

ET DIVERSES AUTRES

Parcelles de Terre, Pré et Bois.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

## OCCASION

A VENDRE un très bel AMEUBLEMENT DE SALON provenant d'un château des environs, et se composant de: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M<sup>me</sup> RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

Étude de M<sup>e</sup> CHARIER, notaire à Thouars.

## A VENDRE

UN ÉTABLISSEMENT

DE

BAINS & HYDROTHÉRIE

En très bon état

Situé à Thouars.

S'adresser, soit au propriétaire, M. LEGRIS, soit à M<sup>e</sup> CHARIER.

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT

### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

## A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

### Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

## A LOUER

Pour le 24 juin 1890

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 19,

Comprenant: salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, chambre de domestique, greniers, caves en roc, jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé. (385)

## TRAITEMENT

Des Maladies de la Vigne

CH. PERRAUT ET C<sup>ie</sup>

Rue de la Grise, 4, Saumur.

Sulfate de cuivre, titrage garanti. Ammoniaque à 22°. Carbonate de soude. Soufre. Silicate de potasse, Greffois Guillebot et Cheminot-Berthelin. Outils et Bouchons pour le greffage et l'incision annulaire. Pulvérisateurs de tous genres. Soufreuses diverses. (377)

## ON DEMANDE un jeune homme

pour apprendre le commerce de la Nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

## ÉPICERIE PARISIENNE

### IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

#### Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40

Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez: la Crème de Marrons « Cèvenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

# AVIS

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour soirées musicales ou pour faire danser; cet instrument est le

## Pianista

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de L'EXPRESSION, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

### LOCATION

PILLET - BERSOULLE — PIANOS & MUSIQUE SAUMUR

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

# SULFATE DE CUIVRE

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt: Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	9 43	10 16	1 7	
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13		5 54
Liniers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11		4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 15	9 9	11 39			6 43
Niort				9 32	10 55	2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars		6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 45
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53	
Vivv	8 10	12 10		3 27	5 59				
Blou	8 19	12 19		3 35	6 8				
Vernantes	8 32	12 33		3 46	6 20				
Liniers-Bouton	8 45	12 46		3 57	6 32				
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 9	6 44				
Château-du-Loir	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		11 44		
Chartres	2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05	
Paris	5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

### LIGNE D'ORLÉANS

#### NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	10 45			8 25	8 55	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Mérité	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 21
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 20	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 14	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39	4 40	10 46	2 35			5 7

#### PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. Directe mixte soir	Omn. Directe mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5 43	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	6 20	8 39	12 11	3 50	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 32	8 51	12 22		6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 13	10 48
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 32	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 39	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 48	11 13
La Mérité	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 53
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55	9 55	11 51	5 38	6 42	12	

#### SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	
Vivv	5 43	1 38	7 34	
Longué	5 55	1 56	7 48	
Jumelles	6 7	2 18	8 1	
Baugé	6 22	2 44	8 19	
Clefs	6 30	3 12	8 38	
La Flèche	6 52	3 30	8 52	